



ÉDITION 2007

Du samedi 23 juin au dimanche 1 juillet 2007

Sous la présidence d'honneur du coureur océanique

GEORGES LEBLANC

AVIS DE COURSE

VERSION FINALE

Club Hôte:

Club de Voile de Rimouski
418-724-0419
clubdevoilederimouski@gmail.com

TABLE DES MATIÈRES

1.	ORGANISATION	Page	1
2.	NOM	Page	1
3.	DESCRIPTION	Page	1
4.	OBJET	Page	1
5.	RÈGLEMENTS	Page	1
6.	DATE	Page	2
7.	ADMISSIBILITÉ	Page	2
8.	ÉQUIPAGE	Page	2
9.	INSCRIPTION	Page	2
10.	PAVILLON DE CLASSE	Page	4
11.	SOURCES D'ÉNERGIE	Page	4
12.	CONTRÔLE DES VOILIERS	Page	4
13.	AIDES À LA NAVIGATION	Page	4
14.	AIDE EXTÉRIEURE	Page	4
15.	PARCOURS	Page	4
16.	CLASSEMENT	Page	5
17.	RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR, DE SES PARTENAIRES ET DES PARTICIPANTS	Page	6
18.	PUBLICITÉ	Page	7
19.	TEMPS LIMITE	Page	7
20.	HORAIRES	Page	8
21.	TEXTE	Page	8
22.	ADHÉSION	Page	8
	ANNEXE "A"	Page	9
	ANNEXE "B"	Page	10

1. ORGANISATION

Le Grand Triangle PQM.net édition 2007 est une épreuve organisée par la Corporation Le Grand Triangle inc. en collaboration avec le Club de Voile de Rimouski et la Marina de Rimouski, le Club de Yacht de Matane inc. et le Club Nautique de Baie-Comeau.

Le club hôte en 2007 étant le Club de Voile de Rimouski.

2. NOM

L'appellation officielle et la seule autorisée est "**Le Grand Triangle PQM.net**".

3. DESCRIPTION

Le Grand Triangle PQM.net édition 2007 consiste en une semaine de voile; il propose une course-croisière en triangle, avec escales, entre Rimouski, Matane et Baie-Comeau, et des courses de courtes distances lors des escales; l'ensemble, formant un championnat. Les intéressés ont l'opportunité de s'inscrire pour le championnat ou pour l'une ou l'autre des étapes.

4. OBJET

Le Grand Triangle PQM.net est une épreuve sportive. Elle a pour objet de promouvoir le tourisme nautique et le sport de la voile auprès des plaisanciers, de contribuer au développement de la relève, de favoriser les relations entre les membres des organismes voués au nautisme, et de perpétuer la mémoire de André Dionne, artisan des compétitions de voile dans la région.

5. RÈGLEMENTS

5.1 L'épreuve est régie par les textes en vigueur des documents ci-dessous, complétés et éventuellement modifiés par les Instructions de Course disponibles le 23 juin 2007 à Rimouski, chaque texte prévalant sur le précédent en cas de litige.

- a) Les règles de course de la *Fédération Internationale de Voile (ISAF)* 2005-2008 incluant les prescriptions de l'Association Canadienne de Yachting (A.C.Y.)
- b) Le présent Avis de Course.
- c) Les Instructions de Course et les éventuels avenants.

5.2 Les règles du système de handicap sont celles de PHRF-LO (*Performance Handicap racing fleet of Lake Ontario*) exception faite de celles modifiées par les Instructions de Course.

5.3 Seuls les documents énumérés en 5.1 et les notes, prescriptions et avenants écrits et signés par le Président du Comité de Course ont une valeur officielle.

6. DATE

Le départ de la première course de l'épreuve aura lieu devant Rimouski le dimanche 24 juin 2007 à 08:30 ou après. (détails dans les instructions de course)

7. ADMISSIBILITÉ

- 7.1 Cette épreuve est ouverte aux voiliers monocoques de 21 pieds ou plus et dont le handicap est de 101 ou plus.
- 7.2 Les voiliers seront répartis en 3 classes selon leur handicap. Les critères de répartition seront déterminés à une date ultérieure. Dans la mesure du possible, il sera fait en sorte que les "adversaires naturels" seront inscrits dans la même classe.
- 7.3 Pour bénéficier d'un classement, il est indispensable qu'une classe soit constituée au minimum de 3 bateaux au départ. Dans le cas où il n'y aurait pas 3 bateaux dans la classe, le ou les concurrents seront automatiquement inscrits dans la classe supérieure.
- 7.4 Tous les voiliers inscrits devront être conformes aux normes minimales exigées par le règlement sur les petits bâtiments de la Garde Côtière Canadienne ; À cet effet, une copie du rapport de vérification de courtoisie **devra être présentée avant le départ.** (Vérification de courtoisie disponible avant les départs à chacune des portions des triangles.) **Afin d'éviter la cohue de dernière minute, les participants sont fortement incités à faire compléter la vérification de courtoisie auprès d'un membre de la Garde Côtière Auxiliaire de sa localité avant l'événement.**
- 7.5 Pour être autorisé à prendre le départ, les voiliers devront être équipés d'un moteur en état de marche et en mesure de propulser le voilier à sa vitesse de coque.
- 7.6 Les chefs de bord et/ou les propriétaires devront être membres en règle de la Fédération de Voile du Québec, ou membre d'un club affilié à celle-ci.

8. ÉQUIPAGE

- 8.1 L'épreuve se court sans limitation quant au nombre d'équipiers.
- 8.2 Avant de prendre le départ, le skipper devra déposer sa déclaration de départ dûment remplie et signée. (annexe "B" de l'Avis de Course)

9. INSCRIPTION

- 9.1 L'inscription se fera au moyen de la formule prévue à cet effet (annexe "A" de l'Avis de Course) dûment remplie, signée et accompagnée d'un chèque au montant des frais d'inscription. Elle devra être envoyée ou remise au Directeur de Course avant que le voilier ne puisse prendre le départ.

9.2 Les **frais d'inscription**, selon les options choisies, sont comme suit:

	<u>Au plus tard le 15 mai 2007:</u>	<u>Après le 15 mai:</u>
• Pour la compétition dans son entier :	185.00\$	220.00 \$
• Par portion du triangle (1/3 de parcours):	70.00\$	80.00 \$
• Pour une course locale :	25.00\$	25.00 \$

9.3 Les frais d'inscription *pour la compétition dans son entier* (championnat) **incluent** :

- Participation au classement du championnat.
- Les nuitées de quaiage requises dans chacune des marinas entre le 23 juin et le 1^{er} juillet inclusivement.
- 1 souper-banquet par membre d'équipage lors de la journée de clôture (maximum de 4 soupers par voilier inscrit). * *Billets supplémentaires disponibles; "coût à déterminer" À réserver lors de l'accueil*
- 1 gaminet par membre d'équipage (maximum de 4 articles par voilier inscrit). (note 1)
- Divers prix de participation (à déterminer).

(Note 1) : "Selon les disponibilités"

Le tout, d'une valeur approximative de plus de \$ 400.

Les frais d'inscription *pour chaque portion du triangle* (1/3 de parcours) **incluent:**

- 1 nuitée de quaiage à la marina de départ ou de destination.
- Divers prix de participation (à déterminer).
- Participation à une course locale.

Les frais d'inscription pour *une course locale* **incluent** :

- Divers prix de participation (à déterminer).

9.4 Les chèques sont à libeller à l'ordre de: **Corporation Le Grand Triangle.**
et à adresser à :

Club de Voile de Rimouski
Michael Scarratt, président
193 rue des Merisiers,
Rimouski, QC
G5L 6X6

9.5 Si l'ensemble de l'épreuve est annulée, les frais d'inscription seront remboursés. Lorsque, à l'issue d'un contrôle effectué par le Comité de Course, un voilier n'est pas autorisé à prendre le départ, la moitié des frais d'inscription lui seront remboursés.

10. PAVILLON DE CLASSE

Tout voilier inscrit à l'événement recevra, avant le départ, le **pavillon de classe qu'il devra arborer en permanence dans son pataras**. Le pavillon de classe devra être installé d'une façon telle qu'il soit **toujours visible**. Pour toute infraction à cette règle, le voilier fautif pourra se voir imposé une pénalité par le Comité de Course. **Le pavillon de classe devra être remis à l'organisateur au terme de l'épreuve.**

11. SOURCE D'ÉNERGIE

- 11.1 Aucun moyen de propulsion autre que la force du vent ne peut être utilisé en course. (règle 42.1 de l'ISAF)
- 11.2 Toutes les formes d'énergie peuvent être utilisées pour le fonctionnement du pilotage automatique (modification de la règle 52 de l'ISAF)

12. CONTRÔLE DES VOILIERS

Le Comité de Course pourra vérifier les voiliers, sans préavis, soit de sa propre initiative, ou à la demande de l'autorité organisatrice. Un voilier non conforme aux règlements pourra être, à la discrétion du Comité de Course, disqualifié / refusé sur la ligne de départ.

13. AIDES À LA NAVIGATION

13.1 RADAR

Un radar avec alarme est fortement recommandé.

13.2 RADIO

Tous les voiliers doivent être équipés d'une radio VHF pouvant transmettre à une puissance de 25 watts. Cet appareil doit être en parfait état de fonctionnement et installé de façon à empêcher sa détérioration. Ceux équipés de la fonction "ASN" devront informer le comité de course du numéro d'identification qui leur a été attribué.

14. AIDE EXTÉRIEURE

Les voiliers doivent effectuer la totalité de la course d'une façon indépendante. Pendant l'épreuve, les voiliers ne peuvent avoir de contact matériel avec un autre navire.

15. PARCOURS

127 miles nautiques pour le total des 3 portions du triangle, auxquels s'ajoutent les courses locales.

15.1 DÉPARTS

Tous les départs seront donnés devant les marinas des 3 villes d'accueil.

15.2 PARCOURS

- Portion Rimouski / Matane : Les concurrents laissent à bâbord la bouée de l'Empress et la bouée scientifique de l'Institut Maurice-Lamontagne (IML-3).
- Portion Matane / Baie-Comeau : Les concurrents laissent à bâbord la bouée KD-14
- Portion Baie-Comeau / Rimouski : Les concurrents laissent à tribord la bouée KD-14

15.3 ARRIVÉES

Toutes les arrivées se feront devant les marinas des 3 villes d'accueil.

16. CLASSEMENT

16.1 POINTAGE

Les résultats seront calculés selon la méthode temps / temps. Le système de points minima de l'annexe A, Art. 4,1 des règles de l'ISAF prévaudra pour le classement du championnat. Aucun résultat ne sera retranché pour le calcul du championnat.

16.2 TROPHÉES

- **Portion Rimouski / Matane :**

Le voilier terminant avec le meilleur temps compensé "toutes classes confondues" recevra des autorités locales la **Coupe "Ville de Matane"**.

- **Portion Matane / Baie-Comeau :**

Le voilier terminant avec le meilleur temps compensé "toutes classes confondues" recevra des autorités locales la **Coupe "Ville de Baie-Comeau"**.

- **Portion Baie-Comeau / Rimouski :**

Le voilier terminant avec le meilleur temps compensé "toutes classes confondues" recevra des autorités locales la **Coupe "Ville de Rimouski"**.

- **À chaque portion du triangle :**

Les trois premières positions dans chacune des classes se verront remettre un prix souvenir.

- **Pour l'ensemble du parcours :**

- Les voiliers ayant accumulé le meilleur pointage dans leur classe respective recevront le trophée et/ou prix associé à leur classe.
- Le voilier ayant accumulé le meilleur pointage "toutes classes confondues" sera couronné vainqueur de l'épreuve "**Le GRAND TRIANGLE PQM.net**" et il lui sera remise la **Coupe ANDRÉ-DIONNE**.

17. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR, DE SES PARTENAIRES ET DES PARTICIPANTS

- 17.1 La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limite à assurer la régularité sportive de l'épreuve.
Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne peut être que contractuelle et explicite.

En particulier :

- Les vérifications que le Comité de Course serait amené à faire soit de sa propre initiative, soit à la demande de toute autre instance, ont pour seul but de s'assurer que les règlements, les Instructions de Course et leurs avenants ont été respectés.
 - Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager civilement l'organisateur que s'il en a accepté explicitement la responsabilité, soit lui-même, soit par un de ses préposés, officiellement accrédité à cet effet, il en est en particulier ainsi des demandes d'aide diverses, voire d'assistance en mer.
- 17.2 L'épreuve est une épreuve sportive. Tout litige sportif sera jugé conformément aux règles de l'ISAF. Le fait de déposer un engagement implique que le concurrent et ses ayants-droit renoncent à toute juridiction autre que sportive pour les litiges sportifs. Aucune demande de dommages et intérêts ne peut être fondée. (règle fondamentale 3 de l'ISAF) Quelques soient les liens juridiques entre propriétaire (s) du voilier, armateur et chef de bord, seul le chef de bord officiellement indiqué sur la fiche d'inscription est l'interlocuteur responsable vis-à-vis de l'organisation.
- 17.3 Les chefs de bord participent à l'épreuve à leur risques et périls, et sous leur responsabilité à tous les effets. Il appartient à chaque chef de bord de juger, en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc., de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve, ou de la continuer. (règle fondamentale 4 de l'ISAF)

Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel par exemple un avis de coup de vent, constitue un élément parmi d'autres sur lequel le chef de bord peut fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

- 17.4 Les propriétaires, armateurs ou chefs de bord, sont, chacun en ce qui les concerne, personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui peuvent arriver à eux-mêmes, aux voiliers ou qu'ils peuvent causer à tout tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Il leur appartient de contracter les assurances nécessaires pour couvrir ces risques et responsabilités.

L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

- 17.5 Comme condition essentielle de sa participation, l'armateur et/ou le propriétaire devront déposer auprès de l'organisateur, le formulaire de renonciation, dûment signé, à toute réclamation contre l'organisateur, les mandataires et agents ainsi que les assureurs, tel que rédigé en annexe, (Déclaration de départ, incluse dans l'Annexe "B" de l'avis de Course) .

- 17.6 Un chef de bord ne peut exiger de l'organisation de monter une opération de sauvetage depuis la terre. Le sauvetage et l'assistance en mer sont régis par les conventions internationales en vigueur.

- 17.7 Il est rappelé aux participants que la règle fondamentale 1 de l'ISAF fait obligation à tout voilier ou concurrent d'apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.

18. PUBLICITÉ

Au terme de l'annexe 1, section II des Règles de Course pour Voiliers de l'ISAF, 2005-2008, la compétition est de catégorie "C".

L'organisateur se prévaut de l'article 20.3.1 (d) (i) de l'annexe en question ; les concurrents sont donc avisés que, **"jusqu'à 20% de la partie avant de chaque côté de la coque de tous les bateaux participant à cette épreuve, pourra arborer la publicité choisie et requise par l'organisateur."**

19. TEMPS LIMITE

Pour chacune des courses au programme, il sera établi une heure limite d'arrivée pour les concurrents de chacune des classes; cette information sera précisée dans les Instructions de Course.

20. HORAIRES

20.1 Tous les horaires donnés dans l'Avis de Course et les Instructions de Course sont en heure avancée de l'est (HAE) (TU-4).

20.2 Un programme détaillé des activités est publié sur un document distinct.

21. TEXTE

Pour tous les documents, le texte français a préséance.

22. ADHÉSION

L'inscription entraîne l'acceptation totale et sans réserve de toutes les dispositions ci-dessus définies.

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender le présent avis de course si des modifications s'avéraient souhaitables pour la sportivité de la course ou pour toute autre raison qu'il estime valable.

LE GRAND TRIANGLE PQM.net (édition 2007)

Annexe "A" FICHE D'INSCRIPTION

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de : Corporation Le Grand Triangle inc.

S.V.P. Inscrire les noms et coordonnées de tous les équipiers au verso.

Nom du Bateau:		No Voile:	
Marque et modèle:		Longueur: (pi)	
Port d'attache:		Maitre bau:	
Couleur coque:		Couleur pont	
Tirant d'eau:		Quillard <input type="checkbox"/>	Dériveur <input type="checkbox"/>
Spinnaker:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Type:	
Radio VHF 25W.:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	# Ident. VHF/ ASN	
Radar:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	GPS:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nav. électronique:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Autre:	
Tel. Cellulaire:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	No. du Cellulaire:	
Chef de bord:		Tel. Res.:	
Adresse (rue)		Tel. Bur.:	
Adresse (ville)		Code postal:	
Courriel:		Fax.:	
Pers. à aviser si urgence:		Tel. Res.:	
Adresse (rue)		Tel. Bur.:	
Adresse (ville)		Code postal:	
Courriel:		Fax.:	
Membre FVQ:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Membre d'un club affilié à FVQ:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Inscription pour:	La compétition dans son entier:	Le 15 mai ou avant	Après le 15 mai
	Une portion du triangle:	185. \$	220. \$ <input type="checkbox"/>
	Compétition locale:	70. \$	80. \$ ** <input type="checkbox"/>
** Préciser la / les courses qui seront courues:		25. \$	25. \$ ** <input type="checkbox"/>
	RÉSERVE A L'ADMINISTRATION		
		Date reçu:	
	Montant		

LE GRAND TRIANGLE PQM.net (édition 2007)

Annexe "B"

DÉCLARATION DE DÉPART

Nom du bateau : _____

Je, soussigné : _____, chef de bord du bateau ci-dessus désigné, déclare sur l'honneur que je suis engagé dans la course "**Le Grand Triangle PQM.net**" de mon plein gré, en acceptant sans restriction ni réserve les règles de l'ISAF, l'Avis de Course de l'épreuve, les règlements de sécurité et les Instructions de Course, ainsi que tout avenant rendu nécessaire.

Je reconnais que la course à la voile peut être dangereuse.

Je déclare savoir que la sécurité de mon yacht ne relève que de ma seule et inaliénable responsabilité, que je fais le nécessaire pour que le bateau soit prêt à affronter le mauvais temps, que le bateau possède tout l'équipement de sécurité nécessaire et obligatoire, et que nous connaissons, moi et mon équipage, la manière de nous en servir.

Je déclare également que je prendrai, avant le départ, connaissance des prévisions météorologiques et qu'il m'appartient de prendre ou non le départ de l'épreuve, ou de la continuer.

Je déclare finalement que j'ai pris connaissance des règles et règlements relatifs à cette épreuve et m'y sou mets ; en conséquence, en acceptant de m'inscrire à cet événement, je m'engage, à l'égard de la Corporation Le Grand Triangle, du Club de Yacht de Matane, du Club Nautique de Baie-Comeau, du Club de Voile de Rimouski et de la Fédération de Voile du Québec, leurs représentants, officiels, membres de leur personnel respectif, à ne pas intenter contre eux des poursuites ou réclamations, et à ne pas demander de dédommagements, dépenses ou autres en cas de décès, blessures, perte ou dommage à ma personne, à celles de mon équipage, à mes biens survenant dans le cadre de ma participation à cette épreuve, nonobstant le fait qu'une telle situation ait pu être causée ou provoquée par la négligence ou soit attribuable à la négligence des organismes ci-haut mentionnés, ou par l'un ou l'autre de leurs représentants. Je comprends et accepte que cette renonciation lie, au delà de moi-même, mes héritiers, exécuteurs testamentaires et mandataires. Dans le cas d'un accident causant des bris matériels entre voiliers participant à cette épreuve, j'accepte, en m'inscrivant, que la responsabilité des dommages et les coûts des réparations soient partagés en fonction des règles de l'ISAF et des Instructions de Course.

Fait à : _____, le : _____ 2007.

Signature du Chef de bord : _____